

Rencontre-Dédicace
Dimanche 2 octobre 2022 - 10h-18h
Espace André Barrau

Règlement intérieur de participation

Article 1 | Organisation

Cet évènement est organisé par la Mairie de Soual et la Médiathèque municipale Nicole Lefebvre. Il se déroule le dimanche 2 octobre 2022 de 10h à 18h à la salle André Barrau de Soual.

Article 2 | Objectifs

Cet évènement a pour but de promouvoir le livre, la lecture et la culture.

Le public pourra aller à la rencontre des auteurs présentant une offre littéraire plurielle (littérature généraliste, régionaliste, polars, BD, beaux livres...).

Article 3 | Inscription, sélection des auteurs

Retrait du règlement intérieur et des fiches d'inscription

Tout auteur souhaitant participer à cet évènement doit retirer le présent règlement ainsi qu'une fiche d'inscription :

- en les téléchargeant sur Internet : www.mairie-soual.fr
- ou en contactant l'équipe organisatrice de la Médiathèque Nicole Lefebvre au 05.63.75.83.98 ou par mail à mediatheque@mairie-soual.fr

Inscription

La fiche d'inscription et le règlement intérieur doivent être retournés, complétés et signés, par mail à l'adresse suivante mediatheque@mairie-soual.fr. Le règlement de l'inscription devra nous parvenir par courrier à Médiathèque Nicole Lefebvre, Mairie de Soual, 2 place d'Occitanie 81580 SOUAL **avant le jeudi 15 septembre.**

La fiche d'inscription comprend les renseignements suivants : nom, prénom, coordonnées, nombre approximatif de titres en exposition, nom et date du dernier titre présenté. **Une attestation responsabilité civile est obligatoire.**

Sélection

En raison d'une capacité d'accueil limitée, et pour garantir la qualité et l'offre proposée au public, le comité d'organisation procédera à une sélection selon les principaux critères suivants :

- La fourniture de livres : chaque auteur doit disposer de son propre stock de livres.
- La priorité sera donnée aux publications les plus récentes.
- La réponse dans les délais : les fiches d'inscription hors délais ne seront pas retenues. Les inscriptions s'effectueront dans l'ordre d'arrivée des dossiers, la date de réponse par mail faisant foi.

Les candidatures non retenues à cette date seront notées sur une liste d'attente.

Article 4 | Tarifs

Un emplacement est à **10 euros**, il vous est possible d'en prendre plusieurs. L'accès à la manifestation est libre et gratuit pour tous les visiteurs. Le montant de l'emplacement est à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Article 5 | Emplacements

Des tables et chaises seront à votre disposition. La répartition des emplacements (1 table de 1,40 m) est

assurée par l'organisateur. Les emplacements ne disposent pas d'électricité. Les animaux sont interdits sur le lieu de l'événement.

Article 6 | Heures d'ouverture au public : Dimanche 2 octobre de 10h à 18h

Les exposants s'engagent à être présents pendant toute la durée de l'événement. Ils devront se présenter à l'accueil de la salle pour pouvoir ensuite s'installer à partir de 8h30.

Pour un accueil optimal du public, les exposants s'engagent à terminer l'installation de leur stand au moins trente minutes avant l'ouverture au public soit à 9h30.

Article 7 | Vente

Chaque exposant organise la vente de ses produits et en encaisse les montants. Les exposants s'engagent à respecter les lois relatives à leurs activités.

Article 8 | Responsabilité

Chaque exposant est responsable de son stand, il gère et surveille ses stocks.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuels vols ou dégradations de livres, de produits des ventes ou d'objets personnels, que pourraient subir les exposants.

Article 9 | Transport, restauration, hébergement

Le transport et l'hébergement sont à la charge des auteurs.

Article 10 | Publicité

Les exposants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, raisons sociales, photographies, images ou titres de publications à des fins publicitaires en rapport avec la promotion de l'événement, sur tous supports, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à rémunération. L'organisateur ne peut être tenu responsable de l'utilisation abusive par des tiers de ces données.

Le visuel et les documents de communication seront à la disposition des exposants pour toute publicité destinée à informer le public de leur participation à la manifestation, sur demande auprès des organisateurs.

Article 11 | Annulation

En signant le présent règlement et en envoyant sa fiche d'inscription, chaque exposant s'engage à venir exposer durant toute la durée de l'événement. Tout désistement, en cas d'imprévu exceptionnel, devra être signalé le plus rapidement possible afin de permettre la réorganisation des stands et l'actualisation de la communication. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Si la manifestation venait à être annulée, en cas de force majeure, les organisateurs s'engagent à en informer les exposants le plus tôt possible et à mettre en place le remboursement des sommes versées.

Article 12 | Acceptation du présent règlement

Les auteurs ont connaissance du présent règlement et signent son acceptation sans réserve. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux participants.

Nom, Prénom :

Coordonnées :

Date :

Signature :

**Règlement à retourner signé, accompagné de la fiche
d'inscription, de votre assurance et des droits
d'inscription
Avant le jeudi 15 septembre 2022.**

Le règlement, la fiche et l'assurance peuvent être envoyés par mail à mediatheque@mairie-soual.fr
ou par courrier : Médiathèque Nicole Lefebvre, Mairie de Soual, 2 place d'Occitanie, 81580 Soual



Rencontre-Dédicace Dimanche 2 octobre - 10h/18h

Nom Prénom

Adresse :

.....

Tél.

Adresse mail

Nombre de titres en présentation

Titre et date de vos 2 dernières publications

.....

.....

Je confirme mon inscription et m'engage à respecter les termes du règlement intérieur de participation.

Fait àLe

Signature :

Fiche d'inscription à retourner, accompagnée du règlement intérieur signé,
de votre attestation d'assurance et de votre règlement financier